



Litige avec un mandataire judiciaire

Par **pauline10**, le **14/06/2012** à **20:34**

Bonjour à tous,

J'ai été licencié suite à la liquidation judiciaire de mon entreprise début avril. Le mandataire judiciaire m'a proposé le contrat de sécurisation professionnel que j'ai accepté, mais depuis le mois d'avril je n'ai toujours pas touché un centime, ce qui commence à être pesant financièrement. De plus, l'année dernière, j'ai eu des saisies sur salaire des impôts que j'ai honoré jusqu'au bout, seulement mon employeur n'a pas reversé les sommes aux impôts. De ce fait, les impôts me réclament les sommes dues et me bloquent mon compte. J'en ai donc informé le mandataire qui m'a répondu que les AGS ne prenaient pas en compte ce genre de choses. Les impôts se sont mis en contact avec le mandataire qui les a envoyés se faire voir. Et là, il se permet d'envoyer une lettre aux impôts en leur disant que j'allais toucher 1326€ de prime de licenciement et que j'avais de quoi les payer. Je ne sais plus quoi faire car pour moi, c'est comme si je payais mes impôts 2 fois... Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **14/06/2012** à **21:11**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'envisager un dépôt de plainte pour les sommes qui ont été saisies sur vos revenus sans reversement et d'essayer d'entrer en contact avec le Trésor Public pour leur apporter la preuve qu'elles ont bien été opérées...

Par **pauline10**, le **14/06/2012** à **23:21**

Bonjour et merci pour votre réponse. Le problème c'est que j'ai déjà justifié la situation au trésor public mais ils retournent la situation en disant que c'est MOI qui leur dois et mon employeur qui me les doit... Donc pour eux je dois payer deux fois

Par **P.M.**, le **15/06/2012** à **00:11**

Il reste donc le dépôt de plainte et un référé devant le Conseil de Prud'Hommes..